

Suite de ci - Devant :

au Déjeuner, 3 Du Déjeuner = Lyon, le 2 avril 1899

= à l'atelier, 4° de l'atelier au dîner, 5° de dîner à l'atelier, 6° de l'atelier au logement. Voilà donc 6 quarts d'heure dont le maître doit profiter. Si le maître occupe payé à gorge ou à journée, le même qui conteste au Maître le bénéfice des 6 courses étoit à son pécuniaire, évidemment il profiterait de son bien; par les lois on que ce tenon devrait le bénéfice de l'ouvrier payé à pièce le maître doit bénéficier sur les 6 quarts d'heure ^{donc} de l'ouvrier en logement et un autre sur son ouvrage. Les lois ne pas s'opposer faire une prescription générale et absolue parce que les professions les plus pénibles étoient fixés à 12 heures de travail, les travaux qui n'exigent qu'une faible dépense de force seraient des demi-ouïsifs comparativement aux autres professions les plus pénibles.

Le consul a mis sous votre surveillance l'atelier du Sr Trouillet tisseur de desse rue du Commerce N° 22 au sujet du Sr Gauthier qui ne remplis pas l'obligation sur Moril Vey en admettant pour l'atelier surveillance

Votre très humble et tout dévoué
Leppé

Notes:

Mon collègue Moril pensait ne pas devoir visiter un atelier ou il s'agissoit d'un contre-maitre. Partant ou un serviteur s'écarte de la discipline du travail, l'atelier est dans un grand danger

Septième commission c. 8 et 9
M. de la Roche et M. de la Roche
M. de la Roche et M. de la Roche
M. de la Roche et M. de la Roche

Le premier homme peut et doit intervenir. Le contre-maître qui s'écarte des prescriptions vaudra pour son contrat particulier est encore plus blâmable qu'un apprenti, parce que le contre-maître doit non seulement respect et obéissance mais l'exemple de ces vertus du subordonné.

M^e Aboul me fit en sortant une autre objection sur le durée du travail de chaque jour, qui ne doit conformément à la loi ne pas excéder douze heures. Si, nouvelle excuse, la loi ne peut prétendre briser les us et coutumes, elle n'impose pas cette obligation d'une manière absolue pour plus que pour la douze heures par jour que pour la chose même du dimanche. Le dimanche consacré au repos par les lois divines et humaines est un jour sacré par l'église, aussi, le culte à leur vol en toute hâte préserver ses révoltes dans les moments urgents tels sont les circonstances suivantes:



La charbonnière ne peut être emportée par le torrent dans lequel il bouillonne pendant la tempête, alors qu'on se voit de reculer, quand les nuages sont sillonnés par des éclaircies vite le paysan va mettre son charbon en secret. Avant que le débordement ne soit à l'œuvre de gonfler le torrent, il y a un nuit ni dimanche, il court s'enfermer son secret. Les semaines, les semaines, les semaines, sont encore dans les temps précieux ou les journées sont prolongées au delà des heures ordinaires et le dimanche lui-même consacré aux travaux profanes.

Dans ces cas d'extrême urgence, les curés de compagnie disent leur messe de trois heures et au prône il se bornent à donner la prescription de trois heures à fin que par leur autorité spirituelle les travailleurs puissent travailler en paix avec leur conscience. — Actuellement sur les 12 heures la ouvrière qui travaille et travaille chez leur maître économisent 1/4 d'heure chaque jour 1^o du lit à l'étable, 2^o de l'étable au déjeuner — — — — — Voir ci-dessus